# ANNEXE délibération n°201 Territoire Engagé Climat-Air-Énergie Plan d'actions Climat-Air-Énergie de la ville de RueilMalmaison



### Les objectifs de la politique climat-air-énergie de la ville de Rueil-Malmaison

La Ville de Rueil-Malmaison se fixe ainsi les objectifs ci-après :

- Objectifs sur l'ensemble du territoire de la collectivité :
  - o Réseau de Chaleur Urbain :
    - Atteindre un mix énergétique de 68% d'énergie renouvelable (géothermie + valorisation énergétique des déchets par le SITRU)
    - Produire d'ici fin 2024 environ 126 GWh de ventes de chaleur par an, et atteindre environ 26 kms de réseau.
    - Raccorder 12 000 équivalent-logements dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur urbain

#### Mobilité

- Installer au minimum 50 places de stationnement vélo par an
- Finaliser d'ici 2026 l'aménagement cyclable de l'axe Eco-quartier-Gare

#### Alimentation

- Lancer la réalisation d'un Projet Alimentaire de Territoire en 2024 afin de favoriser les circuits courts pour les filières alimentaires des Ruellois
- Objectifs du patrimoine de la collectivité :
  - Réduire à horizon 2027 de 38% les consommations en énergie finale globalement sur les consommations des 7 sites identifiés dans le marché global de performance de la Ville dont les travaux ont démarrés en 2023
  - Raccordement de plus de vingt bâtiments communaux au réseau de chaleur en parallèle du déploiement de ce dernier, d'ici 2025
  - Réaliser une étude en 2024/2025 pour définir une trajectoire et un plan de rénovation pour atteindre les objectifs du décret tertiaire
  - Réaliser une étude de faisabilité sur le lancement d'un 2<sup>e</sup> MPGP (marché public global de performance) en 2026
  - o Éclairage public : 100% LED d'ici 2026 sur l'éclairage public
  - Réaliser en 2025 une étude de diagnostic des déchets et pratiques de la municipalité et de ses établissements
  - Formuler en 2026 des préconisations de réduction des GES en s'appuyant sur le Bilan Carbone réalisé tous les 3 ans et le suivi des émissions de GES sur le territoire

- Rédiger et déployer dès 2024 un plan de sensibilisation et de formation des agents de la ville aux enjeux Climat-Air-Énergie-Eau-Biodiversité
- Objectifs en matière d'adaptation au changement climatique :
  - Créer des cours d'école désimperméabilisées et végétalisées lancer en 2024 une étude chiffrée et la désimperméabilisation de deux premières cours, et poursuivre progressivement la désimperméabilisation chaque année.
  - Mener des expérimentations de désimpermeabilisation de trottoirs et parkings en centre-ville et rédiger en 2024 un plan de déploiement
  - o Développer et diffuser en 2024 un plan Fraîcheur identifiant des lieux ressources sur la ville en cas d'épisode de fortes chaleurs (site internet...)
  - Poursuivre l'installation de bornes fontaines dans l'espace public dans les parcs publics et sur les îlots de chaleur urbains (objectif +12 d'ici 2026)
  - Étudier en 2024 le projet "Baignades en Seine" afin de rafraîchir les Rueillois en période de forte chaleur
  - Aménager dès 2024 des espaces publics en ville adaptés aux fortes chaleurs (albédo- colorimétrie et matériaux des revêtements, création d'ombrage, végétalisation)

Ce plan a été préparé par le service Développement Durable et a été validé par le Comité de Pilotage du projet et par le Maire le 15/09/23. Il définit les priorités pour les années à venir et les programmes opérationnels suivants :

## RUEIL POURSUIT SA TRANSITION ENERGETIQUE (Axe 3 de l'Agenda 2030)

- Encourager la rénovation énergétique des bâtiments
- Développer un éclairage public moins énergivore et moins impactant
- Promouvoir des projets de constructions neuves exemplaires
- Accroître et diversifier la production d'énergies renouvelables
- Favoriser les mobilités douces en accompagnant les Rueillois et en sécurisant leurs pratiques
- Accompagner le déploiement de la Zone à Faible Émission
- Palier au retard de la mise en fonctionnement de la ligne 15 en accompagnant les Rueillois
- Réduire les consommations énergétiques et optimiser l'usage de l'eau

#### RUEIL AGIT POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE (Axe 1 de l'Agenda 2030)

- Désimperméabiliser les sols pour mieux gérer les eaux pluviales
- Lutter contre les îlots de chaleur urbains
- Réduire la production de déchets à la source, notamment dans la restauration collective et les services de la Ville
- Poursuivre l'amélioration du tri des déchets et la valorisation des biodéchets
- Entrer dans la boucle de l'économie circulaire

# TOUS ACTEURS DE LA TRANSITION (Axe 5 de l'Agenda 2030)

- Intensifier la sensibilisation des jeunes aux enjeux de développement durable
- S'appuyer sur le lien avec le tissu associatif, commercial et entrepreneurial rueillois comme relais de sensibilisation et d'actions de développement durable
- S'appuyer sur la démocratie participative et favoriser une dynamique partagée pour des projets essentiels de la Ville
- Sensibiliser et accompagner la population à la transition climatique et énergétique
- Travailler avec nos prestataires et fournisseurs pour améliorer leurs pratiques

Il comprend notamment les éléments budgétaires, humains, le calendrier de mise en œuvre associé et les indicateurs retenus pour le suivi. Les mesures sont ainsi coordonnées, planifiées au niveau d'horizons temporels différents (long terme, moyen terme et court terme). Elles impliquent le maire, le conseil municipal, l'administration, ainsi que des représentants de la société civile, des professionnels.

La conduite opérationnelle du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie sera réalisée par le Développement Durable.

Les moyens mis en œuvre par la collectivité pour réaliser son plan d'actions seront suivis annuellement dans le cadre de Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, ainsi que les résultats obtenus en matière d'émission de GES, de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique, lorsque cela est possible.

Ainsi, Rueil-Malmaison s'engage à suivre annuellement les indicateurs suivants, vérifiés par exemple à l'occasion de la visite annuelle du conseiller Territoire Engagé Climat-Air-Énergie :

- Émissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO2)
- Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh)
- Production d'énergie renouvelable globale du territoire (MWh)
- Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)
- Production de déchets ménagers et assimilés par habitant (kg/habitant.an)
- Budget vert établi : O/N
- % de chaleur renouvelable sur le réseau de chaleur urbain
- % des biodéchets valorisés
- Nombre d'agents formés par an aux enjeux climat air énergie
- Nombre d'ateliers de sensibilisation aux enjeux climat air énergie organisés par an auprès des citoyens sur la commune